

ANNEXE DES INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

1495, chemin de la Rivière, Magog



INCLUSIONS*

SECTION « AUBERGE »

Sont inclus à la vente, pour la section « auberge », les biens suivants:

Tout ce qui sert à l'exploitation de l'auberge, dont notamment:

- lave-vaisselle commercial;
- réfrigérateur-congélateur commercial;
- électroménagers (poêle, congélateurs, réfrigérateurs);
- tables et chaises de la salle de réception;
- vaisselle;
- meubles de toutes les chambres (incluant les divans et les lits);
- télévisions;
- literies;
- laveuse-sécheuse;
- système de cartes magnétiques;
- rideaux et tringles;
- mobilier de bureau;
- foyer extérieur.

SECTION « APPARTEMENT »

Sont inclus à la vente, pour la section « appartement », les biens suivants:

- rideaux et tringles;
- stores;
- aspirateur central et ses accessoires;
- échangeur d'air.

SECTION « MAISON »

Sont inclus à la vente, pour la section « maison », les biens suivants:

- hotte micro-ondes;
- aspirateur central et ses accessoires;
- échangeur d'air.

EXCLUSIONS

SECTION « AUBERGE »

Sont exclus de la vente, pour la section « auberge », les biens suivants:

- piano;
- lit en bois dans la chambre Toute-Ouie;
- tracteur et souffleur;
- tracteur à pelouse;
- foyer électrique dans l'entrée;
- mobilier de réception;
- sculpture extérieure dans l'entrée;
- jeu gonflable au sous-sol;
- toiles ou peintures accrochées aux murs qui sont en consignation;
- cadre(s);
- matériel sportif (équipement de gardien, bâton de hockey, etc.);
- étagère(s) de plastique;
- matériel informatique;
- distributeur(s) à papier à mains;
- distributeur(s) de savon;
- support(s) à papier de toilette;
- machine à jus (Sysco);
- machine à café (Sysco).

SECTION « APPARTEMENT »

Sont exclus de la vente, pour la section « appartement », les biens suivants :

- meubles meublants;
- effets personnels.

SECTION « MAISON »

Sont exclus de la vente, pour la section « maison », les biens suivants :

- meubles meublants;
- effets personnels;
- spa et gazebo;
- clôture de bois (enclos).

CONTRATS DE SERVICE ET DE LOCATION

L'acheteur devra prendre en charge le contrat de service et/ou de location pour la machine à café.

* Toutes les inclusions sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.